

Adresse des membres composant le tribunal du district de La Roche Sauveur (Morbihan), lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres composant le tribunal du district de La Roche Sauveur (Morbihan), lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21833_t1_0013_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

m

[*Les membres composant le tribunal du distr. de La Roche-Sauveur* (1), *pour eux et leurs collègues en commission, à la Conv.; La Roche-Sauveur, 20 therm. II*] (2)

Représentans du peuple,

Assez d'autres feront de belles phrases pour vous féliciter d'avoir fait votre devoir. Pour nous, nous dirons : vive la République, elle est triomphante; vive la Convention nationale, elle a terrassé les ennemis du peuple; périssent tous les tyrans et les traîtres, ils sont indignes du bonheur. Qu'ils tremblent, tous ceux qui tenteroient d'usurper la puissance nationale! Le peuple est debout; la Convention veille; la révolution est achevée. Vivre attachés à la Convention nationale, mourir républicains : voilà notre dernier mot.

CLARET (*présid.*), HAUMONT, CORMI, PATUREL (*commissaire nat.*), REYNIER (*greffier*).

n

[*Le conseil g^{al} de la comm. de La Roche-Sauveur, à la Conv.; La Roche-Sauveur, 19 therm. II*] (3)

Citoyens législateurs,

Pénétrés d'un sentiment profond de reconnaissance et d'admiration, à la lecture des décrets qui ont spontanément sortis de votre sagesse et de votre énergie, pendant les journées à jamais mémorables des 9 et 10 de ce mois, la commune de La Roche-Sauveur, toujours fidèle aux principes qui l'ont dirigée dans toutes les circonstances, et notamment depuis l'abolition de la royauté et l'établissement de la République, saisit avec empressement une occasion aussi favorable pour vous féliciter de nouveau sur vos glorieux travaux.

Ce nouveau Catilina, qui a eu l'audace d'élever une tête altière et ambitieuse au milieu de la Convention nationale, qui a voulu usurper les droits du peuple et faire égorger les vrais patriotes pour rétablir l'esclavage et la tyrannie sous un cruel triumvirat qui croyoit déjà tenir l'autorité souveraine, est donc heureusement découvert et puni de sa perfidie et de sa témérité. Déjà les têtes féroces de ses conjurés et de ses complices sont tombées sous le glaive de la loi.

C'est encore à vous, augustes représentants, braves montagnards, que la patrie doit son salut. C'est par vous que la liberté est triomphante et que la République est impérissable.

Nous nous réjouissons sincèrement avec vous de vos heureux succès. Nous mêlons, dans votre sein, notre vive reconnaissance aux remerciements de la France entière, pour les bienfaits dont vous l'avez comblée, et dont nos victoires éclatantes sont l'heureux résultat.

(1) Ci-devant La Roche-Bernard, Morbihan.

(2) C 313, pl. 1250, p. 10. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 494.

(3) C 313, pl. 1250, p. 11. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 494; *J.Fr.*, n° 688.

Nous rendons grâces aussi à l'Etre suprême qui veut que la vertu soit protégée et récompensée et que le crime soit surveillé et puni.

C'est dans ces sentiments que nous avons, ces jours derniers, répété, dans le sein de la société populaire de cette commune, le serment solennel de ne reconnoître, pour point de ralliement et centre commun des François, que la représentation nationale, et maintenir de tout notre pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, et de mourir, s'il le faut, en les défendant, aux cris mille fois répétés de *Vive la liberté! Vive la Convention! Périssent les traîtres, les conspirateurs et les tyrans!* S. et F.

CLARET (*notable*), C. JUVENOT fils (*agent nat.*), PATUREL (*notable*), LOUIS RIVAL (*notable*), LE GARRE (*notable*), F. JUVENOT (*notable*), J. HERBERT (*off. mun.*), GUIRAUD (*notable*), J. F. GUILLOTE (*maire*), REYNIER (*notable*), LECLERC (*off. mun.*).

o

[*Les c^{ns} composant le conseil g^{al} de la comm. d'Ambert* (1), *à la Conv.; Ambert, s.d.*] (2)

Comm'ils nous avoient trompés!... Comm'ils avoient trompés la presque totalité de la République, les scélérats qui ont mis au grand jour la turpitude de leur âme le 9 thermidor! Non! Il n'est que l'indignation que nous inspire leur horrible attentat, qui puisse surpasser notre étonnement. Les hommes qui parloient les soutiens innébranlables de la cause du peuple, étoient donc ceux qui le trahissoient lâchement. C'étoit sous les dehors de la vertu la plus sévère, de la popularité la plus recherchée qu'ils s'apprettoient à immoler cette victime abusée. Hommes ambitieux, vous étiez donc insatiables de domination puisqu'il falloit l'asservissement de vos concitoyens pour assouvir cette passion qui n'est funeste que lorsqu'elle n'est pas modérée par la justice. Eh bien, la mort a été le prix de votre crime. Que tous ceux qui oseroient vous imiter soient convaincus qu'il est une barrière qu'aucune prévoyance, qu'aucune force ne peut renverser, que là est la massue du peuple, prête à les exterminer, et qu'il n'en échappera pas un seul à sa vigilance.

Non, esclaves du dehors de la République, vous qui nous faites la guerre la plus atroce, non, traîtres qui aiguisés vos poignards au sein d'un peuple le plus généreux, vous ne parviendrez jamais à asservir vingt-cinq millions d'hommes qui connoissent leurs droits, et ont achetés leur liberté par cinq années de travaux et d'angoisses. Ils veillent lors même qu'ils vous parloient assoupis. Et votre proie vous échapperoit, au moment où vous la croiriez la plus assurée.

Représentans fidels, vous à qui est confié plus particulièrement ce dépôt sacré, vous vous êtes montrés dignes de la confiance qui vous honore, c'est avec satisfaction que les François

(1) Puy-de-Dôme.

(2) C 313, pl. 1250, p. 13. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 494.